

SOMMAIRE

QUAND FAUT-IL LANCER LA SUPPRESSION D'UNE ANNEE SCOLAIRE (SUPSCO03) ?

COMMENT LANCER SUPSCO03 ?

DEROULEMENT DE LA PROCEDURE

A - Choix de l'établissement

B - Liste des messages pouvant interrompre le déroulement de la procédure SUPSCO03

LANCEMENT DE LA PROCEDURE SUPSCO03

QUAND FAUT-IL LANCER LA SUPPRESSION D'UNE ANNEE SCOLAIRE (SUPSCO03) ?

O3 : année scolaire à supprimer, exemple O3 = 01 pour supprimer l'année scolaire en cours 2001-2002

- Il faut avoir installé la nouvelle version de GEP,
- Il faut avoir effectué le basculement scolarité de fin d'année (ligne menu GEP " BASE ELEVES/Basculement vers année en préparation "),
- Il faut avoir réceptionné, sélectionné, généré et accepté la génération des nomenclatures scolarité pour la nouvelle année scolaire (ligne menu GEP " NOMENCLATURES/Année en préparation ..." :)

A ce niveau des traitements, les modules BASE ELEVES, NOMENCLATURES, STRUCTURE ET SERVICES et GESTION EMPLOI DU TEMPS sont accessibles sur l'année en cours et sur l'année en préparation.

Les modules à gestion annuelle (ABSENCES, GESTION FINANCIERE DES ELEVES , DONNEES PEDAGOGIQUES, IDNB) ne sont accessibles que sur l'année en cours.

SUPSCO03 ne doit pas être lancé tant que tous les travaux de fin d'année 2000/2001 ne sont pas terminés sur les modules ABSENCES, GESTION FINANCIERE DES ELEVES , DONNEES PEDAGOGIQUES et IDNB.

COMMENT LANCER SUPSCO03 ?

03 : année scolaire à supprimer, exemple 03 = 01 pour supprimer l'année scolaire en cours 2001-2002

CAS 1 : installation de SCOLARITE et des MODULES A GESTION ANNUELLE SUR LE MEME POSTE DE TRAVAIL (MONOPOSTE ou EN RESEAU) :

Si tous les modules (ABSENCES, GESTION FINANCIERE DES ELEVES, DONNEES PEDAGOGIQUES...) sont installés sur le même poste que BASE ELEVES, lancer la procédure SUPSCO03 une fois sur le poste où est installé la BASE ELEVES et traiter chacun des établissements installés et proposés (si les traitements de fin d'année sont terminés). Il est possible de lancer indépendamment SUPSCO03 pour chacun des établissements à traiter.

Lancement de la procédure SUPSCO03 sur MONOPOSTE:

Se placer sous C:\ et lancer SUPSCO03 puis valider

Lancement de la procédure SUPSCO03 sur le SERVEUR :

Sur le serveur, se connecter avec des droits équivalents au SUPERVISEUR, lancer la procédure SUPSCO03 et traiter chacun des établissements installés et proposés.

Se placer sous F:\COMMUN, lancer SUPSCO03 puis valider (où F:\ est l'unité de disque sur le serveur où a été installé GEP).

CAS 2 : installation des MODULES A GESTION ANNUELLE EN DEPORTE (sur un MONOPOSTE ou EN RESEAU) :

Si certains modules (ABSENCES, GESTION FINANCIERE DES ELEVES , DONNEES PEDAGOGIQUES...) sont installés séparément de la BASE ELEVES sur des micros autonomes ou sur le disque d'une station du réseau, lancer la procédure SUPSCO03 une fois sur le poste où est installé la BASE ELEVES et sur chacun des micros où sont installés les autres modules (si les traitements de fin d'année sont terminés).

Lancement de la procédure SUPSCO03 sur le MONOPOSTE ou sur le SERVEUR : cf CAS 1 précédent.

DEROULEMENT DE LA PROCEDURE

A. Choix de l'établissement

L'ensemble des établissements installés sur le poste de travail où est lancé SUPSCO03 , est proposé.

Chaque établissement est traité de manière indépendante et on ne peut sélectionner qu'un seul établissement à la fois.

Après traitement d'un ou plusieurs établissements, le ou les numéros des établissements déjà traités apparaissent en sous-brillance dans la fenêtre de sélection.

La procédure SUPSCO03 peut être abandonnée (pour être relancée plus tard) en répondant N à la question " Voulez-vous poursuivre ? " proposée à différentes étapes de la procédure SUPSCO03 (située en haut de l'écran).



B. Liste des messages pouvant interrompre le déroulement de la procédure SUPSCO03

1 - Messages bloquants

Par rapport au BASCULEMENT SCOLARITE de fin d'année (BSCO)

SUPSCO03 ne peut être lancé si le Basculement de fin d'année n'a pas été effectué.

TRAITEMENT DE L'ETABLISSEMENT : 0000000A
IL FAUT EFFECTUER LE BASCULEMENT DE FIN D'ANNEE AVANT DE POURSUIVRE

Par rapport au Diplôme National du Brevet (IDNB)

Si l'établissement sélectionné, a utilisé le module IDNB durant l'année en cours, la procédure SUPSCO03 contrôle que l'établissement a procédé à la clôture et éventuellement à la suppression des sessions d'examen en vérifiant les points suivants :

Pour l'année de la session correspondant à l'année en cours et pour le niveau 3^{ème}

Si la clôture de la session n'a pas été faite, le message suivant est affiché :

```
SUPPRESSION D'ANNEE SCOLAIRE IMPOSSIBLE
car le module DIPLOME NATIONAL DU BREVET étant installé
- La Session<aaaa>- Série BT3 - Niveau 3EME doit être CLOSE puis SUPPRIMEE
RETOUR
```

avec 0303 = 2002 si l'année scolaire en cours est 2001/2002

Si la clôture de la session a été faite mais pas la suppression, le message suivant est affiché :

```
SUPPRESSION D'ANNEE SCOLAIRE IMPOSSIBLE
car le module DIPLOME NATIONAL DU BREVET étant installé
- La Session<aaaa>- Série BT3 - Niveau 3EME doit être SUPPRIMEE
RETOUR
```

avec 0303 = 2002 si l'année scolaire en cours est 2001/2002

Pour l'année de la session correspondant à l'année en préparation et pour le niveau 4^{ème}

Si la clôture de la session n'a pas été faite , le message suivant est affiché :

```
SUPPRESSION D'ANNEE SCOLAIRE IMPOSSIBLE
car le module DIPLOME NATIONAL DU BREVET étant installé
- La Session<aaaa>- Série BT3 - Niveau 4EME doit être CLOSE
RETOUR
```

avec 0303 = 2003 si l'année scolaire en préparation est 2002/2003

Par rapport à la fermeture des campagnes dans le module de gestion " STRUCTURE ET SERVICES " (STS)

S'il existe une campagne STRUCTURE ET SERVICES , non clôturée pour l'année en cours avant le lancement de la procédure SUPSCO03 , un message propose de la clôturer automatiquement (choix " POURSUIVRE ") :

STRUCTURES et SERVICES

Des campagnes sont encore ouvertes

Si vous poursuivez le traitement
les campagnes STS seront fermées automatiquement.

Sinon le traitement en cours sera interrompu (bouton retour).

Et les campagnes STS resteront ouvertes.

RETOUR POURSUIVRE

2 - Message non bloquant

Si le module **AFFECTATION** est installé pour l'établissement sélectionné, un message d'avertissement signale que, si la procédure SUPSCO03 est lancée, il ne sera plus possible pour cet établissement, en tant qu'établissement d'origine et s'il reçoit après SUPSCO03 des résultats d'affectation, de pouvoir saisir les motifs de sortie dans le module AFFECTATION :

```
LA SAISIE DES MOTIFS DE SORTIE DANS LE MODULE AFFECTATION NE SERA PLUS  
POSSIBLE APRES LA SUPPRESSION DE L'ANNEE SCOLAIRE <année scolaire>  
TRAITEMENT DE L'ETABLISSEMENT : 0000000A  
POUR L'ANNEE SCOLAIRE : <année scolaire>  
  
voulez-vous poursuivre : N
```

avec année scolaire = année en cours

LANCEMENT DE LA PROCEDURE SUPSCO03

03 : année scolaire à supprimer, exemple 03 = 01 pour supprimer l'année scolaire en cours 2001-2002

Pour l'établissement sélectionné, les traitements réalisés sont les suivants :

- Effacement du répertoire **AS03** et de son contenu
- Mise à jour du fichier des années scolaires pour que l'année en préparation devienne l'année en cours et ouverture dans ce même fichier d'une nouvelle année en préparation.
- Création du répertoire correspondant **AS03+2**.